



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre fin immédiatement aux transferts de patients sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) intervient.

M. ISLEIFSON, M<sup>me</sup> NAYLOR MM. GERRARD et GUENTER, M<sup>me</sup> FONTAINE, M. TEITSMA, U. ASAGWARA ainsi que M. MICHALESKI posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. ISLEIFSON, M<sup>me</sup> NAYLOR ainsi que MM. GUENTER et GERRARD interviennent. M. TEITSMA exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. WASYLIW présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Manifestation de solidarité envers l'Ukraine au moyen de la condamnation de l'invasion illégale de ce pays par la Russie

Attendu :

qu'une relation profonde lie le Manitoba à l'Ukraine depuis longtemps et que les premiers colons ukrainiens et les arrivants plus récents ont contribué à façonner notre grande province;

que plus de 180 000 Ukrainiens manitobains vivent actuellement dans la province et que cette relation continue ne cesse de renforcer et d'enrichir la culture et l'économie manitobaines;

que les forces russes ont envahi l'Ukraine par voie terrestre, aérienne et maritime tout en lançant des missiles sur des villes ukrainiennes et en y menant des frappes aériennes;

que les Ukrainiens tentent de fuir leur pays, car ils craignent pour leur sécurité;

que l'invasion agressive et les attaques de la Russie violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, mettent en péril la stabilité de la région entière et mettent la vie d'innombrables innocents en danger;

que l'invasion russe pourrait devenir le plus important conflit militaire à avoir lieu en sol européen depuis les dernières décennies, entraîner le décès de dizaines de milliers de civils, provoquer une crise de réfugiés en Europe et nuire à l'économie mondiale;

que lors de la dernière agression russe subie par l'Ukraine en 2014, la Crimée et Sébastopol ont été occupés illégalement et l'agression s'est conclue par l'annexion de la Crimée, le décès de plus de 14 000 personnes, dont de nombreux civils, et le déplacement de plus de 1,5 million de personnes à l'intérieur du pays;

que jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a imposé des sanctions, déployé du personnel des Forces armées canadiennes, accordé des prêts et du financement afin d'offrir une aide sur le terrain pour les besoins humanitaires, les initiatives de paix et de sécurité, la résilience économique et le soutien technique;

qu'il est nécessaire de désamorcer le conflit à l'aide de mesures diplomatiques plus vigoureuses et de fournir de l'aide humanitaire ainsi que de meilleures possibilités de déplacement aux Ukrainiens qui cherchent à venir au Canada en levant les exigences en matière de visa et en aidant les réfugiés à s'établir au Manitoba;

qu'il est impératif de défendre la souveraineté de l'Ukraine et de veiller à ce que la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit soient pleinement respectés en Ukraine;

que les Manitobains veulent que les institutions démocratiques et les droits de la personne soient respectés en Ukraine et partout dans le monde,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba condamne l'invasion agressive et illégale de l'Ukraine par la Russie en soutenant l'application de sanctions contre la Russie et en demandant au gouvernement fédéral de prendre tous les moyens possibles pour aider l'Ukraine à conserver sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance et pour porter secours aux personnes en quête de sécurité.

M. WASYLIW intervient.

MM. SMOOK et SANDHU, M<sup>me</sup> LAMOUREUX, MM. SCHULER et BUSHIE ainsi que M<sup>mes</sup> MORLEY-LECOMTE et NAYLOR posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. SMOOK, T. LINDSEY, M. SCHULER, M<sup>me</sup> LAMOUREUX, M. BRAR ainsi que M<sup>me</sup> COX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALTOMARE  
ASAGWARA  
BRAR  
BUSHIE  
CLARKE  
COX  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
FONTAINE  
FRIESEN  
GERRARD  
GOERTZEN  
GORDON  
GUENTER  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
KINEW  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE  
LAMONT  
LAMOUREUX

LINDSEY  
MALOWAY  
MARTIN  
MICHALESKI  
MORLEY-LECOMTE  
MOSES  
NAYLOR  
NESBITT  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SALA  
SANDHU  
SCHULER  
SMITH (Lagimodière)  
SMITH (Point Douglas)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WASYLIW  
WHARTON  
WIEBE  
WISHART  
WOWCHUK ..... 50

**CONTRE**

..... 0

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N<sup>o</sup> 12) — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act.*  
(M. le ministre JOHNSON)

---

M<sup>me</sup> GORDON, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la journée mondiale du lymphœdème.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. ISLEIFSON et WIEBE, M. le ministre EWASKO ainsi que MM. WASYLIW et LAMONT font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KINEW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M<sup>me</sup> FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. MOSES — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M<sup>me</sup> NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer une proclamation voulant que la première semaine de février de chaque année soit désignée « Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation ».

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à maintenir des points d'accès à la route périphérique au moins tous les deux miles pour les résidents, surtout à des intersections comme le chemin Sturgeon qui sont essentielles pour les entreprises locales, et à tenir compte des besoins et des opinions des résidents et des propriétaires d'entreprises locaux qui ont pris le temps de remplir le sondage sur la sécurité de la route périphérique, et ce, tout en travaillant avec les ingénieurs et les techniciens afin de veiller à répondre à leurs inquiétudes.

---

M. le *ministre* LAGIMODIERE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LAGIMODIERE intervient.

M. BUSHIE ainsi que M<sup>mes</sup> SMITH (Point Douglas) et LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. BUSHIE et MARTIN, M<sup>mes</sup> FONTAINE et LAMOUREUX ainsi que U. ASAGWARA interviennent. T. LINDSEY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger